

## Procès-Verbal de Conseil Municipal

Du Lundi 19 Septembre 2022

Nombre de membres afférents : 15	Nombre de présents : 11	Nombre de votants : 14
----------------------------------	-------------------------	------------------------

L'an 2022, le dix-neuf du mois de septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Farges-en-Septaine dûment convoqué, s'est réuni en la salle des Conseils à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain JAUBERT. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux par voie électronique le 14 septembre 2022. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 14 septembre 2022.

**Présents :** Alain JAUBERT, Martine GOUDIN, Jacques POURNIN, Cécile GILBERT, Frédérique LHERON, Mickaël ALLEGAERT, Marielle DREYFUS, Hervé POLICARD, Sophie LAVRAT, Sandrine COSSART, Lucien RELIEU.

**Absent excusé :** Nicolas LECOMTE, Liliane COQUIL, Pierrick DANGERS, Virginie DEWOLF.

**Pouvoirs :** Nicolas LECOMTE donne pouvoir à Hervé POLICARD,  
Liliane COQUIL donne pouvoir à Lucien RELIEU.  
Pierrick DANGERS donne pouvoir à Alain JAUBERT.

**Secrétaire de séance :** Martine GOUDIN

*Séance ouverte à 19h00*

L'ordre du jour sera le suivant :

- Nomination d'un Secrétaire de séance,
- Plan de financement modificatif de la Halle suite à appel d'offre,
- Informations et Questions diverses.

<b>2022-43 &gt; Plan de financement « Construction d'une halle pour marchés de producteurs locaux et de produits biologiques »</b>
--

Il est proposé par Monsieur le Maire :

- de solliciter une subvention auprès du PETR Centre-Cher dans le cadre du programme européen LEADER 2014/2022 du GAL Pays de Bourges pour la réalisation du projet.
- D'autoriser le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents au projet.
- Suite à la décision des offres retenues pour la construction de la Halle pour les marchés de producteur, cette délibération annule et remplace celle du 10/12/2021 intitulée 2021-12-002 Plan de financement de la Halle.

Dépenses		Recettes et Cofinancements	
Terrassement Gros œuvre	32 739,10 €	Subvention auprès du PETR Centre-Cher ;	
Structure bois	91 000,00 €	Programme LEADER 80 %	98 991,28 €
		Autofinancement	24 747,82 €
<b>Total H.T.</b>	<b>123 739,10 €</b>	<b>Total H.T.</b>	<b>123 739,10 €</b>
T.V.A	24 747,82 €	Fonds propres commune	24 747,82 €
<b>Total T.T.C</b>	<b>148 486,92 €</b>	<b>Total T.T.C</b>	<b>148 486,92 €</b>

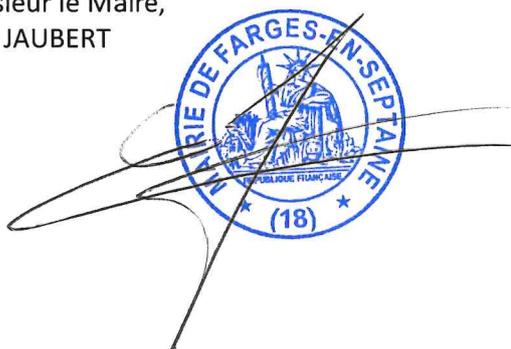
Le Conseil Municipal **DECIDE** de valider ce projet et **AUTORISE** le Maire :

- à solliciter une subvention dans le cadre du programme LEADER
- à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents au projet.

*Fin de séance 19h30*

Fait à Farges-en-Septaine, le 10 Octobre 2022.

Monsieur le Maire,  
Alain JAUBERT



Madame la Secrétaire de séance  
Martine GOUDIN